

Tarifs associatifs 2018.

Cotisation associative (personne morale) :

– jusqu'à 400 adhérents	5,00 €
– au-delà de 400 adhérents	10,00 €
– MAM	9,00 €

Cotisation due une fois par an par association, elle inclut :

- une assurance de responsabilité civile associative ;
- une assurance de responsabilité civile des dirigeants pour le président et les membres du bureau ;
- une couverture « accident du travail dans le cadre de la vie associative » auprès de la CPAM, qui couvre le président lors de son bénévolat pour l'association.

Cotisations individuelles (personnes physiques) :

– au 1er janvier 2017 (ce montant intègre l'assurance RCP+J+DAB , soit 12 € + 23 €)	35,00 €
– après le 1er juillet	30,50 €
– cotisation individuelle d'accompagnement de membres non affiliés (soit 45 € + 23 €)	68,00 €
– adhérents hors activité (retraités...)	12,00 €

Assurances :

– Responsabilité civile professionnelle + juridique + dommage aux biens (incluse dans l'adhésion)	23,00 €
– Auto mission	32,00 €

Circulaires :

– abonnement numériques pour un envoi par internet	10,00 €
--	---------

Journées nationales d'étude et de formation :

– inscription individuelle (actes compris)	45,00 €
– inscription avec prise en charge de l'employeur ou non adhérents (actes compris)	95,00 €